



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

île Maurice

Question écrite n° 6395

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement de nos relations avec l'île Maurice. En effet, si le gouvernement précédent reconnaissait dans une réponse à une question écrite que ces relations dans l'espace francophone étaient « denses et amicales », il conviendrait de concrétiser la qualité de ce partenariat exemplaire non seulement au niveau commercial et économique, mais aussi sur l'identité d'un point de vue politique. Trois objectifs pourraient ainsi être fixés : le lancement d'une année de l'île Maurice en France, le développement d'une coopération décentralisée entre collectivités locales et mauriciennes, et une visite à très haut niveau (Président de la République ou Premier ministre français) dans ce pays. Ces gestes forts seraient perçus comme très significatifs pour prouver au peuple mauricien l'enjeu d'un plus grand partenariat avec la France. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement des relations de la France avec l'île Maurice. Nos relations bilatérales sont anciennes et particulièrement denses avec ce pays voisin de la France dans l'océan Indien et se déclinent de nombreuses manières. Ainsi, les visites de hautes personnalités de part et d'autre sont nombreuses : à Paris, du ministre des relations extérieures en octobre 2007 et du ministre des finances, M. Sithanen, en novembre 2007 et octobre 2008, visite d'État du Premier ministre en juin 2008, visite du ministre des finances en décembre 2008, à Port-Louis, de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, Mme Girardin (avril 2007) et de M. Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères (mars 2008) à l'occasion de la fête nationale de Maurice. D'autre part, Maurice est sans doute le pays le plus francophile et francophone de la zone : la francophonie y progresse, l'image de la France est bonne. Dans ce cadre, la construction prochaine d'un nouveau centre culturel français, sur un terrain offert par les Mauriciens, permettra sans aucun doute de conforter le rayonnement de la langue française à Maurice et de promouvoir la diversité culturelle dans l'ensemble de l'océan Indien. La France est aussi l'un des premiers partenaires économiques de Maurice : son 2e client et son 3e fournisseur (11 %), derrière la Chine (12 %) et l'Inde (21 %). Elle est, de très loin, le premier pays de provenance des touristes (42 % en 2005, avec 220 000 visiteurs de métropole et 100 000 de la Réunion). La France est également le premier pays de destination des étudiants mauriciens (près de 2 000 par an, soit 50 % des étudiants mauriciens à l'étranger). La qualité de nos relations avec l'île Maurice se concrétise également par les nombreux projets de coopération en cours et à venir. Ainsi, la France soutient pleinement les programmes de réforme, lancés depuis 2006, par les autorités mauriciennes. Dans ce cadre, et à leur demande, un expert de haut niveau a été placé auprès du ministre des finances. Par ailleurs, de nombreux projets ont été lancés lors de la visite d'État du Premier ministre mauricien en juin 2008 tels que les projets de coopération policière (mission de police judiciaire, formation de motocyclistes) ; l'assistance pour l'acquisition d'un patrouilleur ; le projet d'extension de l'aéroport de Port-Louis, l'assistance pour la remise à niveau des archives de l'administration mauricienne. Quant à la délicate question de la souveraineté sur l'îlot de Tromelin, elle s'inscrit dorénavant dans une approche pragmatique et constructive, qui ne remet nullement en cause les

revendications de fond des deux parties. Elle a donné lieu à une réunion d'experts à Paris, en janvier 2006, qui a permis la réouverture du dialogue par la création d'une « commission mixte sur la cogestion de la zone de Tromelin ». Ce projet a été réactivé lors de la visite officielle du Premier ministre à Paris, en juin 2008. Les premières actions concrètes de coopération (environnement, pêche, archéologie) sont en train de voir le jour et une première réunion de haut niveau s'est tenue, avec succès et dans un esprit très consensuel, les 17 et 18 décembre 2008 à Maurice, permettant de définir les prochaines étapes de ce partenariat innovant et mutuellement profitable. Enfin, la France met tout en oeuvre pour renforcer les liens entre Maurice et la Réunion, les conditions actuelles étant tout à fait favorables à un renforcement des relations entre les deux îles voisines, en vue de valoriser un potentiel encore sous-exploité. En effet, les échanges sont encore limités mais sont appelés à prendre de l'ampleur : Maurice et la Réunion, qui font face aux mêmes défis (isolement, dépendance des importations d'énergies fossiles, réchauffement climatique, non-autosuffisance alimentaire), gagneraient à les relever ensemble. Des efforts ont été faits en ce sens. Ainsi, répondant à une demande ancienne des autorités mauriciennes, nous avons accepté de faciliter les conditions de circulation des personnes entre Maurice et la Réunion. Un accord d'exemption de visas pour les séjours de moins de quinze jours à la Réunion a ainsi été signé à l'occasion de la visite de Mme Girardin, en avril 2007. Cette voie de facilitation des déplacements pourrait être approfondie. Par ailleurs, les récentes visites de ministres mauriciens à la Réunion laissent augurer une densification des liens économiques entre Maurice et la Réunion pour faire face aux défis de la globalisation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6395

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6028

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1004